

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE176

présenté par

M. Mamère, Mme Auroi et M. Alauzet

ARTICLE 2

RAPPORT

Avant la dernière phrase de l'alinéa 143, insérer la phrase suivante :

« La France s'engage à transposer ces directives dans un délai permettant que celles-ci soient applicables aux comptes clôturés au 31 décembre 2014. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser les délais de la transposition, par la France, des dispositions des directives comptables de l'ITIE.